

SUD éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 15 mars 2020

CORONAVIRUS : TROP, C'EST TROP ! EXERÇONS MASSIVEMENT NOTRE DROIT DE RETRAIT !

Depuis plusieurs jours SUD éducation 34 informe les personnels de l'évolution concernant l'épidémie de Covid-19 et sa gestion par notre administration. Samedi matin nous avons [communiqué sur la conduite à tenir ce lundi selon nous](#). Samedi 14 mars nous avons également écrit au DASEN et au Préfet de l'Hérault afin de les alerter sur les mesures de protection à mettre en œuvre concernant les personnels de l'éducation. Nous les avons à cette occasion alerté sur un cas de transmission du coronavirus entre collègues dans une école de Montpellier. Cet exemple montre l'inconséquence de notre hiérarchie qui veut envers et contre tout nous envoyer sur nos lieux de travail lundi ! Nous apportons tout notre soutien aux collègues de cette école et nous exigeons que l'administration prenne soin d'eux, notamment en leur accordant la reconnaissance d'accident de travail.

SUD éducation 34 prend acte du discours du Ministre Blanquer du samedi 14 mars. Les consignes sont floues, les réponses aux questions vagues. Elles laissent la latitude à des chefs de service (IEN, Chefs d'établissement...) de convoquer les personnels sur leur lieu de travail... ou pas. Nous savons que de nombreux chefs ont choisi d'organiser dans l'Hérault des réunions de l'ensemble du personnel dès lundi. D'autres imaginent des dispositifs farfelus : les enseignants resteraient connectés avec les élèves 6h ou 7h de suite sur l'ENT depuis leur salle de classe...

SUD éducation 34 prend acte du discours du Premier Ministre E. Philippe qui annonce la fermeture des lieux accueillant du public non indispensables à la vie du pays et la stricte limitation des déplacements. Il a affirmé qu'il fallait se rendre au travail « seulement si la présence physique était indispensable ». Ce qui est en totale contradiction avec la consigne de se déplacer dans son établissement. De nombreux collègues utilisent les transports en commun, facteurs potentiels de contamination. Pour quelle raison faudrait-il que les personnels se rendent au travail alors qu'il n'y a pas d'élèves ? Que pourraient-ils faire de plus qu'ils ne pourraient faire de chez eux ? A part se contaminer potentiellement les uns, les autres et par la suite mettre en danger leur entourage.

SUD éducation 34 prend acte de la FAQ du Ministère, transmise à l'ensemble des personnels de l'académie par le Directeur de Cabinet de la Rectrice. Dans ce document aussi flou que le discours du ministre dans les médias, nous avons relevé au moins deux aberrations. Concernant le port des masques par les personnels dans les établissements, le ministre affirme que ceux-ci sont « réservés » aux personnels soignants ! Le ministère affirme ensuite que le droit de retrait ne se justifierait pas ! Alors qu'il ne fournit aucune protection aux personnels ! Nous affirmons que le ministre n'est pas un juge et que nous soutiendrons les personnels dans des recours au tribunal administratif si le droit de retrait était contesté.

Les consignes qui incitent les personnels à se rendre sur leur lieu de travail lundi sont irresponsables ! Elles constituent une mise en danger et une exposition inutile de l'ensemble des personnels. Elles vont à l'encontre des recommandations du premier ministre. En conséquence SUD éducation 34 appelle l'ensemble des personnels qui seraient sommés de se rendre sur leur lieu de travail à :

- remplir le **Registre de Danger Grave et Imminent (RDGI)** (possibilité de l'envoyer par e-mail)
- **exercer leur droit de retrait !**

Des questions ? [Nous contacter](#)
Consulter notre FAQ Épidémie Covid-19 sur le [site de SUD éducation 34](#)